27 mai 2008 **08.349**

Question Marianne Ebel

Un cursus anglais jusqu'au bac: 100% privé?

La St George's school, école privée internationale anglophone, annonce à Neuchâtel, l'ouverture dès la rentrée 2008 d'un cursus en anglais allant de l'école secondaire au baccalauréat. L'implantation de cette école privée, qui complète l'International School of Neuchâtel Montessori method (qui s'arrête au niveau primaire) soulève plusieurs questions.

Le Conseil d'Etat peut-il:

– expliquer pourquoi – alors qu'il existe dans le canton de Neuchâtel déjà une option bilingue français-anglais au niveau des lycées, et qu'un besoin plus large semble avéré – ce n'est pas l'école publique neuchâteloise qui s'est vue confier le mandat d'une filière bilingue français-anglais, allant des niveaux –2 à +12?

– détailler le type de soutiens dont bénéficie, de la part de l'Etat, l'Ecole Montessori et dont bénéficiera la St Goerge's school: publicité, facilités au niveau des locaux, subventions de la promotion économique ou d'un autre fonds public, allègements fiscaux, autres? ou ces écoles ne dépendent-elles que de fonds et de soutiens strictement privés?

– dire comment il entend favoriser l'intégration des enfants (et de leurs parents) formés dans cette école anglophone qui fonctionnera selon le système britannique?